

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2008

L'an deux mil huit, le six du mois de juin, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2008

Présents : Monsieur DEVRON, Monsieur REGAL, Monsieur SAROUL, Monsieur B. VERON, Madame ANORGA, Madame DUMENIL, Monsieur DUMONT, Monsieur LE ROUZIC, Monsieur R. VERON, Monsieur MARTRAS, Madame CHARLES ALFRED, Monsieur MAUPRIVEZ.

Absent excusé non représenté : Madame RIMBERT, Monsieur BACUET.

Absent excusé représenté Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur R. VERON.

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Monsieur REGAL donne lecture du compte-rendu du 5 mai 2008.

Avant de procéder à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire signale qu'il faut rajouter cinq délibérations :

- Participation 2007/2008, CLIS à Charly sur Marne
- Participation 2007/2008, des enfants scolarisés à Charly sur Marne
- Participation 2007/2008, Ecole Saint Joseph – Sainte Marie Madeleine
- Redevance pour occupation du domaine public par France Télécom
- SIVU de la Picoterie, retrait de la commune de Dravegny

Organisation de la Poste

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les responsables de la poste et propose au conseil municipal la création d'une Agence Postale Communale afin de maintenir dans les meilleures conditions la présence postale sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention (Monsieur MATRAS), accepte la création d'une Agence Postale Communale à une date à convenir avec les services de la Poste.

Ecole, frais de participation au séjour de Merlieux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école a effectué un séjour environnement à Merlieux et propose de régler la facture du séjour qui s'élève à la somme de 1309 euros T.T.C. et la facture de la RTA qui s'élève à la somme de 317 euros T.T.C.

Cette participation correspond à la moitié des frais réels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de régler la facture du séjour d'un montant de 1309 euros et la facture du séjour d'un montant de 317 euros.

Commission d'appel d'offres, nomination de 3 suppléants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du conseil municipal du 21 avril 2008 le conseil municipal a élu 3 titulaires pour la commission d'appel. Monsieur le Maire propose d'élire 3 suppléants et demande qui se porte candidat :

- Monsieur Régis VERON
- Monsieur Martial DUMONT
- Madame Frédérique ANORGA

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Bâtiments communaux, contrat de télésurveillance

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer le contrat concernant la télésurveillance des bâtiments communaux, auprès de la société NYSCAYAH qui gère déjà la mairie et le vestiaire au terrain de sports.

Assurances M.M.A., avenant au contrat pour le trafic

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer l'avenant au contrat auprès des assurances M.M.A. concernant le trafic RENAULT, le kilométrage initialement prévu ayant été dépassé.

Ecoles privées, charges de fonctionnement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les communes sont tenues par la loi de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et une abstention (Monsieur B. VERON), de :

- de fixer la participation forfaitaire à la somme de 420 euros
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Décision modificative pour rééquilibre du budget primitif 2008

La délibération du 5 mai 2008 concernant le vote du budget primitif 2008 est annulée.

Le nouveau texte est le suivant.

Suite aux observations du contrôle de légalité de la sous-préfecture, il convient de :

- 1) le résultat dégagé à la clôture du compte administratif 2007 en section d'investissement soit 82 480 euros doit être reporté, au 001 « solde d'exécution négatif
- 2) le résultat cumulé dégagé à la clôture du compte administratif 2007 (y compris les restes à réaliser) soit 46 546 euros ne doit pas être inscrit au D 002 de la section de fonctionnement. Seul le résultat de clôture de l'exercice soit 128 015 euros doit être reporté au 1068 de la section d'investissement pour couvrir en priorité le déficit de la section.

Après réajustement de la plaquette budgétaire, le budget primitif 2008 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses 647 116,00 euros

Recettes 647 116,00 euros

Section d'Investissement

Dépenses 632 286,00 euros

Recettes 632 286,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification du Budget primitif 2008.

Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice 90 594,29 euros

- Résultat antérieur 175259,13 euros

- Besoin de financement

En investissement pour 2006 - 137 838,07 euros

- Résultat cumulé 128 015,00 euros

INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice 15 350,48 euros

- Résultat antérieur (001) - 97 831,07 euros

- Résultat cumulé - 82 480,59 euros

Reste à réaliser dépenses 155 645,00 euros

Reste à réaliser recettes 63 534,00 euros

Besoin de financement : - 174 591,59 euros

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	128 015,00 euros
- ligne 002, résultat de fonctionnement reporté	0 euro

Voté à l'unanimité.

Affectation en section d'investissement, tapis de gymnastique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune vient d'acquérir des tapis de gymnastique souhaite payer la facture en section d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

- facture CAMIF, tapis de gym, 1057,32 euros HT, 1264,55 euros T.T.C	
Dépenses imprévues 020 en investissement	- 1264,55 euros
2188 – 0012 (Acquisition de matériels divers)	+ 1264,55 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, l'unanimité de payer la facture ci-dessus en section d'investissement.

Participation 2007/2008, CLIS à Charly sur Marne

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Maire de Charly sur Marne concernant deux enfants de Montreuil aux Lions fréquentant une école de Charly sur Marne (CLIS).

La participation au titre de l'année scolaire 2007/2008 est de 450 euros par enfant soit 900,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de régler à la Commune de Charly sur Marne la somme de 900 euros correspondant à la participation 2007/2008.

Participation 2007/2008, des enfants scolarisés à charly sur Marne

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Maire de Charly sur Marne concernant un enfant de Montreuil aux Lions fréquentant l'école de Charly sur Marne.

La participation au titre de l'année scolaire 2007/2008 est de 76,22 euro par enfant soit 76,22 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention (Monsieur B. VERON), décide de régler à la Commune de Charly sur Marne la somme de 76,22 euros correspondant à la participation 2007/2008.

Participation 2007/2008, Ecole Saint Joseph- Sainte Marie-Madeleine

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de l'école Saint Joseph – Sainte Marie-Madeleine concernant un enfant de Montreuil aux Lions fréquentant l'école.

La participation au titre de l'année scolaire 2007/2008 est de 467 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, le 19 avril 2007, a décidé de fixer la participation forfaitaire à la somme de 420 euros pour les enfants scolarisés à Montreuil aux Lions et n'habitant pas la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention (Monsieur B. VERON), décide de régler la somme de 420 euros.

Redevance pour occupation du domaine public par France Télécom

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu le tableau récapitulatif fixant l'occupation du domaine public routier par France Télécom,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe ainsi qu'il suit le montant des redevances à réclamer à France Télécom

Année 2005	404,21 euros
Année 2006	568,29 euros
Année 2007	600,38 euros
Année 2008	625,52 euros
- décide de transmettre à France Télécom le détail des redevances ainsi que les titres pour paiement
- - déclare que la recette sera affectée à l'article 70323 section de fonctionnement du budget communal
- signale que le détail des redevances est joint à la présente délibération

SIVU de la Picoterie, retrait de la commune de DRAVEGNY

Monsieur le Maire informe que lors du conseil syndical du 26 mai 2008, le SIVU de la Picoterie a délibéré pour le retrait de la commune de DRAVEGNY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de retrait de la commune de DRAVEGNY au SIVU de la Picoterie.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe que le relevé de compteur EDF sera effectué les 9, 10 et 11 juin 2008.
- Monsieur le Maire informe que les agents locaux de médiation et d'insertion de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne organisent des sorties au mois de juillet et au mois d'Août. Le détail sera affiché sur les panneaux et sur le site internet de la commune.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Préfecture de l'Aisne concernant l'installation d'un radar fixe sur le territoire de la commune de Montreuil aux Lions sur la RD 1003 dans le sens de circulation la Ferté Sous Jouarre/Château Thierry.
- La vitesse est un sujet récurrent d'après les réunions de rues ayant déjà eu lieu. Nous continuons de rencontrer les habitants de toutes les rues et étudierons avec les services compétents les solutions envisageables.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que du 20 au 24 octobre 2008, la préfecture de l'Aisne mettra à disposition de la commune un radar mobile qui ne verbalisera pas mais indiquera aux conducteurs la vitesse.
- Monsieur le Maire informe que le journal de la commune vient de paraître et que le site internet est ouvert. Le but était de le lancer rapidement mais toutes les informations ne sont pas encore dessus mais ça ne saurait tarder. De plus, il sera amélioré en fonction des remarques reçues.
- Monsieur SAROUL informe que la benne à papier à l'angle de la rue d'haloup a été cassée, il faut pour l'instant utiliser celle en face du garage THOMAS.
- Monsieur SAROUL informe que l'expert pour les malfaçons sur le mur du cimetière va passer prochainement et que le columbarium est commandé.
- Monsieur Régis VERON demande quant le pylône orange sera opérationnelle. Monsieur SAROUL répond courant juin d'après Orange qui effectue actuellement les réglages.
- Madame BUCQUET informe que l'exposition du Petit Train se déroulera ce week-end.
- Monsieur REGAL informe qu'il reste encore quelques places pour le cinéma et le repas Ch'tis à l'occasion du film « Bienvenue chez les Ch'tis » projeté le 20 juin.
- Monsieur le Maire informe que les équipes de foot poussin et benjamin jouent dimanche matin à Charly sur Marne, et que le rugby senior pour samedi à 15 heures à Montreuil aux Lions.
- Monsieur MORINO, demande où en est l'ADSL ? Monsieur le Maire indique que le dossier est au Conseil Général et qu'il va contacter Monsieur FOURRE.

La séance est levée à 20 heures 55.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la Commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 10 juin 2008, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, O. DEVRON